

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

UNAPEI 2030



N-B : les mots suivis d'un astérisque de ce document
sont répertoriés dans un lexique en pages 14 à 16.

© Unapei / réédition mars 2024

Directrice de la publication : Marie-Aude Torres-Maguedano

Conception graphique : Lauriane Amirault

Illustration de couverture : Joël Guenoun

Impression : Sipap Oudin

PRÉAMBULE

S'ENGAGER POUR LE VIVRE-ENSEMBLE

Mouvement parental historique de défense des droits et de l'accompagnement dans le champ du handicap, le réseau Unapei intervient dans une société qui a connu d'importantes évolutions : de nouvelles aspirations des personnes et de leurs proches, une transformation de l'offre d'accompagnement des personnes, des avancées des connaissances sur les **troubles du neurodéveloppement (TND)***, des mutations des politiques publiques françaises et internationales.

Ces dynamiques nous ont amenés à nous ouvrir à d'autres types de vulnérabilités pour répondre aux besoins contemporains de la société. Dans cette phase de transition, notre réseau associatif reste fidèle à quatre principes complémentaires :

- **Le droit** : sur le principe d'égalité pour tous,
- **La solidarité** : la solidarité familiale et la solidarité nationale,
- **Le pouvoir d'agir*** : chaque personne peut apprendre, expérimenter, choisir et décider pour elle-même, tout au long de sa vie,
- **Le prendre soin** : au sens de la prise en compte du bien être global de la personne et de l'attention qui lui est portée ; et ce aussi bien pour les personnes en situation de handicap que pour leurs proches et les professionnels.

Le travail engagé autour de nos orientations 2030 nous ouvre de nouveaux horizons, notamment grâce au renforcement de notre culture « réseau », des partenariats et des solutions innovantes au bénéfice des personnes accompagnées.

Les actions que nous menons ensemble, depuis 60 ans, contribuent à changer le regard de la société et permettent aux personnes d'être considérées comme sujets de droit, non plus uniquement comme objets de soin.

Si la **carence de données consolidées et documentées** sur les besoins des personnes en situation de handicap masque le réel manque d'offre sur les territoires, nous devons continuer à nous battre pour que personne ne reste sans solution adaptée, pour qu'aucune famille ne se sente seule face au handicap.

Au moment où nous écrivons ces orientations 2030, nos organisations connaissent une forte pression : sur le plan financier et en matière de recrutement en premier lieu, mais également au niveau des exigences de gestion, de démonstration de nos apports à la société, malgré notre reconnaissance d'**utilité sociale***. Dans ce contexte, **la création de la 5^e branche de la Sécurité Sociale**, introduite par la loi du 7 août 2020 et l'ordonnance du 1^{er} décembre 2021, offre, à ce stade, peu de visibilité sur les implications opérationnelles et financières pour le secteur.

La **transformation extrêmement rapide dans laquelle sont engagées** nos organisations créent un choc des valeurs, avec des orientations dogmatiques qui ne rencontrent pas nécessairement nos préoccupations en termes d'intérêt général. Chaque jour, nous devons défendre notre modèle associatif, alternative aux logiques d'administration et aux logiques d'entreprise lucrative. Cela se traduit au quotidien dans la capacité de nos équipes, salariés comme bénévoles, à répondre aux besoins, à inventer de nouvelles solutions, à agir avec d'autres, pour le bien de ceux et celles que nous accompagnons.

Les attentes et préoccupations nouvelles de nos concitoyens doivent nous amener à nous ouvrir à d'autres formes d'engagement plus adaptées.

Au-delà des dimensions de gouvernance, deux dimensions clés nous semblent à investir : la place des personnes en situation de handicap dans nos organisations et la reconnaissance des professionnels dans leur engagement au quotidien.

A travers ces orientations 2030, nous venons réaffirmer avec fierté notre rôle d'acteur politique, concourant à la construction de la société, à la rendre plus solidaire et réellement accueillante. Cela se traduit dans notre identité d'**entrepreneurs militants*** : dans un même mouvement, nous sommes en capacité d'être dans la défense des droits des personnes et le développement d'une offre de services.

Nous revendiquons notre appartenance au monde associatif comme à l'**Économie Sociale et Solidaire (ESS)***, dans laquelle la gestion est mise au service des personnes vulnérables, de la solidarité et de l'utilité sociale. Nous démontrons la pertinence d'un modèle privé non lucratif dans ce secteur et sa capacité d'initiative et d'**innovation sociale***.

Ces orientations intègrent, au-delà du handicap, les enjeux clés de notre société aujourd'hui : la défense des espaces de démocratie participative, la prise en compte des questions environnementales dans notre quotidien, la valorisation des métiers du lien et du prendre soin, et la reconnaissance des **impacts sociaux*** et économiques de nos organisations sur les territoires. Avec ces orientations, l'Unapei fixe son cap pour 2030 et invite chacun à rejoindre le mouvement : **s'engager pour le vivre-ensemble !**

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Deux principes directeurs nous ont guidés pour la co-construction du projet stratégique Unapei 2030 :

- **Participative et collaborative**, pour permettre à nos différentes parties prenantes de pouvoir s'y engager facilement tant de manière quantitative que qualitative.
- **Représentative de la triple expertise***, chère à l'Unapei, pour donner la parole aux personnes en situation de handicap, aux proches et aux professionnels.

L'objectif était d'avoir des **orientations stratégiques fidèles à la réalité de notre réseau**, composé de 900 000 personnes : personnes en situation de handicap, leurs familles et amis ainsi que professionnels qui les accompagnent.

Nous avons ainsi été attentifs à incarner la diversité du réseau Unapei et des 330 associations qui le composent : associations gestionnaires, non-gestionnaires, tutélaires et d'auto-représentants.

C'est pourquoi, nous avons utilisé **diverses méthodes de participation adaptées**

pour croiser les regards : une grande enquête nationale auprès du réseau, des séminaires et ateliers de travail, des débats en région, des groupes de discussion régionaux avec des représentants de notre triple expertise et des entretiens avec des experts reconnus (sociologue, économiste, neuropédiatre...).

L'objectif a été de recueillir au mieux les demandes, les besoins et les attentes pour les prochaines années, compte tenu des évolutions sociétales en cours.

En parallèle de cette consultation, nous avons mené un bilan en synthétisant les différents travaux menés depuis 2018, enrichis des apprentissages issus de la démarche stratégique Origami (menée pour faire face aux défis de transformation et d'amélioration de notre réseau associatif).

CHIFFRES CLÉS

10 mois
de co-construction

+ de 50 heures
d'échanges participatifs

450 participants
dans toute la France

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE* DE CHACUN AU QUOTIDIEN

Orientation stratégique # 1

➤ La finalité

Notre réseau s'engage dans chacune de ses actions, avec une exigence de qualité, à favoriser l'émancipation et le bien-être des personnes en situation de handicap due à des **troubles du neurodéveloppement (TND)***, en situation de **polyhandicap*** ou **handicap psychique***. L'accès au droit commun comme la création de nouveaux services, dispositifs et outils, visent à élargir la palette de solutions proposées aux personnes pour respecter leurs droits et ceux de leurs proches afin de répondre à leurs besoins et aspirations. Nous devons agir pour tous, tout au long de la vie, en coopération avec les acteurs du territoire.

➤ Nos principes

Notre démarche s'appuie sur trois principes essentiels. Le premier est l'**autodétermination***. C'est permettre à chaque personne en situation de handicap d'être actrice de sa vie, et d'exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités. Le second principe est la **triple expertise***. Cette force du réseau Unapei repose sur la combinaison des expériences de vie, des points de vue et des compétences de la personne, de ses proches et des professionnels. Chacun, par sa place et son expertise, est ainsi en soutien pour favoriser la qualité de vie de la personne en situation de handicap. Le troisième principe est l'**innovation sociale***. C'est inventer et déployer des solutions plurielles qui répondent aux besoins et attentes des personnes accompagnées, de leurs proches et des professionnels.

➤ Nos défis

1 **Promouvoir le maintien et la création d'offres suffisantes, diversifiées et adaptées**

aux besoins et aspirations de chacun, tout au long de la vie, et ce, dans une logique de parcours de vie, sans rupture, et avec une attention particulière pour les personnes qui ont besoin d'un accompagnement de haute technicité 24h/24. Les coopérations développées avec les acteurs de la recherche et de l'innovation nous permettent d'envisager des dispositifs originaux, avec et pour les personnes en situation de handicap.

2 **Améliorer la connaissance des besoins et des aspirations des personnes accompagnées**

et de leurs proches, du local au national. L'enjeu est de concentrer nos capacités d'innovation sur les sujets prioritaires, d'apprécier la portée de nos actions et de favoriser leur déploiement.

3 **Contribuer à l'avancée de la connaissance et des pratiques sur les troubles du neurodéveloppement,**

le polyhandicap, et les troubles psychiques, en participant à des projets scientifiques d'envergure. Les données probantes issues de ces travaux visent à être intégrées dans nos pratiques professionnelles.

4 **Développer l'accès aux outils et approches favorisant la participation, l'expression et la communication des**

personnes, permettant l'écoute et les diagnostics des besoins et aspirations, pour chaque personne.

5 **Animer la triple expertise au quotidien.**

Cela nécessite d'accompagner chacun dans le développement de son expertise, dans l'acquisition d'une posture adaptée, et dans l'apprentissage du « travailler ensemble » au service de la personne accompagnée. Nous soutenons aussi la **pair-aidance***, entre familles, d'une part, et personnes en situation de handicap, d'autre part. Nous renforçons l'implication de ces dernières dans la vie de nos organisations.

6 **Faciliter le quotidien des proches**

aidants* en renforçant les services apportés à tous les proches concernés par le handicap : information, écoute, **répit***, défense des droits.

7 **Affirmer notre position d'employeur responsable**

et contribuer à l'attractivité de métiers porteurs de sens, en proposant des conditions d'exercice de qualité et des opportunités d'évolutions professionnelles.

8 **Mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles**

de la Haute Autorité de Santé à l'échelle du réseau.

AGIR EN RÉSEAU POUR RENFORCER NOTRE IMPACT

Orientation stratégique # 2



➤ La finalité

Pour rendre la société réellement solidaire et inclusive, nous devons améliorer notre capacité d'action collective et faire vivre notre culture commune. La structuration de notre réseau contribue à renforcer notre capacité d'influence auprès des décideurs et du grand public. L'amélioration de notre organisation est le moyen de mieux capitaliser sur la richesse des expertises, des compétences et des innovations conduites au sein de notre réseau.

➤ Nos principes

Nous renforçons au quotidien notre capacité à faire ensemble, autour de valeurs communes, au service de l'**intérêt général***. Les efforts conduits sur la qualité de nos accompagnements, la défense des droits, le sens donné à nos actions et la place accordée à notre mode d'**entrepreneuriat militant*** font des membres de l'Unapei des acteurs majeurs du handicap sur les territoires. L'organisation du réseau et la structuration de nos **coopérations** augmentent la visibilité et la portée de nos actions.

➤ Nos défis

- 1 Investir dans l'engagement** pour redonner un sens politique à l'adhésion et s'ouvrir à de nouvelles formes d'implication, pour permettre à chacun de contribuer à l'intérêt général. Nous construisons des parcours motivants et adaptés pour cultiver les compétences de chacun et renforcer le lien social.
- 2 Rendre visible notre création de valeurs.** Notre réseau participe à la production de valeurs multi-dimensionnelles : du **pouvoir d'agir***, du bien-être, de la solidarité, des connaissances, du savoir-faire, du lien social, des retombées économiques, des coûts évités pour la société... nous rendons visibles nos contributions à l'intérêt général et nos **impacts sociaux***, et nous nous engageons dans une démarche ambitieuse en termes de **Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)***.
- 3 Adapter nos organisations** aux évolutions de la société et du secteur médico-social, et aux aspirations individuelles. Cela nécessite une maîtrise de la transformation de nos offres de services, de notre structuration interne et de nos modes de gouvernance.
- 4 Améliorer la coordination et la coopération** au sein de notre réseau. En clarifiant le rôle des différents échelons du réseau et la manière dont nos complémentarités nourrissent la force de notre organisation, nous faisons vivre la culture commune de l'Unapei et accroissons notre efficacité. Nos organisations interagissent avec méthode dans un cadre organisé, favorisant le partage, la réciprocité et la mobilisation de la diversité des savoirs et des compétences.
- 5 Se soutenir pour tendre vers l'exemplarité** en partageant, s'enrichissant et s'améliorant ensemble. Nous portons une exigence forte sur nos pratiques d'accompagnement comme de gouvernance, en cohérence avec nos valeurs et nos principes éthiques.
- 6 Amplifier les partenariats et alliances,** du local à l'international, pour porter les sujets clés qui nous concernent. Nous nous allions avec d'autres réseaux ou d'autres acteurs, pour agir au quotidien et défendre les droits des personnes en situation de handicap, des proches et des professionnels.

ACCOMPAGNER LA SOCIÉTÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION INCLUSIVE*

Orientation stratégique # 3

> La finalité

La **transition inclusive*** doit permettre d'accéder à une société qui garantit le respect des droits, la liberté des choix et l'égalité des voix. Nous défendons une approche plurielle de la transition inclusive, dans laquelle cohabitent différents modèles de services, dans le droit commun comme en établissement. La combinaison de nos savoir-faire à ceux des différents acteurs de la société sécurise et enrichit les parcours des personnes en situation de handicap, tout au long de leur vie.

> Nos principes

Nous sommes aux côtés de chaque personne dans la mise en œuvre de son projet de vie, et favorisons l'**accès de toutes et tous à la vie de la Cité**. A cet effet, nous partageons nos **expertises** avec les acteurs du territoire. Afin d'offrir une réelle liberté de choix à chacun, quelle que soit sa situation ou son handicap, nous défendons la création d'une **pluralité** d'offres financées à la hauteur des besoins et des attentes.

Nos défis

- 1 Défendre l'effectivité des droits humains*** passe par le respect des libertés fondamentales de chacun, grâce à un accompagnement adapté et de qualité. Ainsi, nous militons pour les droits à l'éducation, au travail, à la santé, à la citoyenneté, à l'habitat et à la participation sociale.
- 2 Promouvoir l'accessibilité par la conception universelle*** A travers cette approche, nous facilitons notamment l'accès aux informations et leur compréhension, ainsi que l'autonomie dans tous les aspects de la vie.
- 3 Intensifier notre soutien aux dynamiques d'autoreprésentation***, telle que l'association **Nous Aussi***, pour permettre à chacun de participer à la construction de la vie de la Cité. C'est permettre aux personnes en situation de handicap, en tant que citoyens à part entière, de faire entendre leur voix dans l'ensemble des sphères de la société.
- 4 Mutualiser nos expertises et renforcer nos compétences** afin de les valoriser et de partager notre vision de la transition inclusive. En mettant en lumière nos réussites, nous contribuons à rendre possible un autre modèle de société.

- 5 Coconstruire avec les acteurs du monde politique et socio-économique** dans cette phase de transition est indispensable. Nous devons dépasser l'information et la sensibilisation pour développer un appui opérationnel auprès des décideurs et des organisations publiques, socioculturelles et économiques. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre triple expertise en nous nourrissant des savoir-faire de tous les acteurs de la société.
- 6 Obtenir des moyens à la hauteur de notre utilité sociale*** pour conduire notre mission d'intérêt général. Dans le respect de la dignité des personnes et des connaissances actualisées sur les handicaps, la solidarité nationale doit financer nos actions à leur juste valeur.
- 7 Intégrer les Objectifs du Développement Durable*** (ODD) dans toutes nos actions. Nous mettons en œuvre une approche responsable en matière de consommation. Nous accélérons la transition écologique de nos activités et nous sensibilisons l'ensemble de nos parties prenantes aux questions environnementales et sociétales.
- 8 Contribuer au développement des territoires.** Nous disposons de richesses humaines, intellectuelles, partenariales, patrimoniales, qui constituent une réelle valeur ajoutée. Être entrepreneur militant et responsable, c'est aussi mobiliser ces ressources au service de l'intérêt général, au-delà du handicap.

SYNTHÈSE

S'ENGAGER POUR

LE VIVRE-ENSEMBLE



S'ENGAGER POUR LE VIVRE-ENSEMBLE

OS 1 > AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE CHACUN AU QUOTIDIEN

PRINCIPES

Autodétermination / Triple expertise / Innovation sociale

DÉFIS

- 1 ● Promouvoir le maintien et la création d'offres suffisantes, diversifiées et adaptées.
- 2 ● Améliorer la connaissance des besoins et des aspirations.
- 3 ● Contribuer à l'avancée de la connaissance et des pratiques.
- 4 ● Développer l'accès aux outils et approches favorisant la participation, l'expression et la communication.
- 5 ● Animer la triple expertise au quotidien.
- 6 ● Faciliter le quotidien des proches aidants.
- 7 ● Affirmer notre position d'employeur responsable.
- 8 ● Mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques.

OS 2 > AGIR EN RÉSEAU POUR RENFORCER NOTRE IMPACT

PRINCIPES

Intérêt général / Entrepreneuriat militant / Coopérations

DÉFIS

- 1 ● Investir dans l'engagement.
- 2 ● Rendre visible notre création de valeurs.
- 3 ● Adapter nos organisations.
- 4 ● Améliorer la coordination et la coopération.
- 5 ● Se soutenir pour tendre vers l'exemplarité.
- 6 ● Amplifier les partenariats et alliances.

OS 3 > ACCOMPAGNER LA SOCIÉTÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION INCLUSIVE

PRINCIPES

Accès à la Cité / Expertises / Pluralité

DÉFIS

- 1 ● Défendre l'effectivité des droits humains.
- 2 ● Promouvoir l'accessibilité par la conception universelle.
- 3 ● Intensifier notre soutien aux dynamiques d'autoreprésentation.
- 4 ● Mutualiser nos expertises et renforcer nos compétences.
- 5 ● Coconstruire avec les acteurs du monde politique et socioéconomique.
- 6 ● Obtenir des moyens à la hauteur de notre utilité sociale.
- 7 ● Intégrer les objectifs du développement durable (ODD) dans toutes nos actions.
- 8 ● Contribuer au développement des territoires.

LEXIQUE

Aidant : l'aidant familial ou de fait est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non. Cette aide peut prendre plusieurs formes. L'aidant peut être, éventuellement, dédommagé financièrement et bénéficier d'aides et de formations. Il a un statut juridique et acquiert une expérience qu'il peut faire valoir et transmettre.

Autodétermination : l'autodétermination est l'ensemble des habiletés et des attitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus.

Autoreprésentation : l'autoreprésentation permet aux personnes en situation de handicap de prendre la parole et de défendre leur point de vue sur des problématiques qui les concernent, d'interpeller les pouvoirs publics et le grand public sur leurs conditions de vie pour les améliorer, de prendre la parole en tant que citoyen à part entière et de participer activement aux décisions qui les concernent.

Conception universelle : la conception universelle vise à simplifier la vie de chacun en fabricant des produits, des systèmes de communications et en construisant un environnement plus confortable à l'usage du plus grand nombre de personnes, sans coût ou avec un faible coût supplémentaire. Ce concept vise les personnes de tous âges, toutes tailles et toutes capacités.

Droits humains : les droits humains sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera

soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Économie Sociale et Solidaire (ESS) : le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi modifiée de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Entrepreneur militant : celle et celui qui d'une part, s'engage politiquement à défendre les droits et à les rendre effectifs au quotidien et d'autre part, innove et gère au quotidien des solutions d'accompagnement pour répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Handicap psychique : le handicap psychique est la conséquence de la maladie psychique et reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant la réadaptation en s'appuyant sur les capacités préservées. Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies (psychoses, et en particulier les troubles schizophréniques ; troubles bipolaires ; troubles graves de la person-

nalité (personnalité borderline, par exemple) ; certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs).

Impact social : l'impact social consiste en l'ensemble des effets positifs comme négatifs d'une action, d'une activité ou d'une organisation, tant sur son environnement interne et externe que sur la société en général. Cette notion met en évidence la contribution d'une organisation à des finalités d'intérêt général.

Innovation sociale : l'innovation sociale est une dynamique de mise en œuvre de réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits dans tous les secteurs : alimentation, mobilité, énergie, habitat, environnement, santé... portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions efficaces à des enjeux complexes auxquels ni l'État, ni le marché ne peuvent répondre seuls.

Intérêt général : l'intérêt général définit ce qui est bénéfique à l'ensemble d'une communauté et dépasse la simple somme des intérêts particuliers. Il est d'abord associé aux missions de service public de l'État, mais les pouvoirs publics reconnaissent, par différents dispositifs, que les associations peuvent aussi mener des activités d'intérêt général. Il en va ainsi des associations dites d'intérêt général et des associations reconnues d'utilité publique.

Nous Aussi : Nous Aussi est une association française d'autoreprésentants en situation de handicap intellectuel. Soutenue par l'Unapei dès sa création en 2002, l'association a un rôle de porte-parole de toutes les personnes handicapées intellectuelles afin qu'elles soient entendues et écoutées dans leur vie quotidienne et dans leur citoyenneté.

Objectifs du Développement Durable (ODD) : les Objectifs de Développement Durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les

êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030. Les 17 ODD sont interdépendants, reconnaissent que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Pair-aidance : la pair-aidance repose sur l'idée qu'une personne présentant une situation particulière développe un « savoir expérientiel », une « expertise d'usage », c'est-à-dire un ensemble de compétences techniques acquises du fait de cette situation. Le pair-aidant peut mobiliser ses compétences et transmettre son expérience pour aider une autre personne qui est dans une situation semblable ou comparable mais moins expérimentée dans un domaine spécifique. La pair-aidance peut ainsi se concevoir entre personnes en situation de handicap ou malades, ainsi qu'entre proches aidants (familles et amis). La pair-aidance peut concerner tous les sujets : les gestes du quotidien, l'intimité, les relations interpersonnelles, le travail, le logement, les déplacements, l'accessibilité.

Polyhandicap : le polyhandicap (terme apparu dans les années 1970) se définit comme un « handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation ».

Pouvoir d'agir : c'est le souci d'être en contrôle non subordonné à l'influence excessive sur des éléments de sa propre vie. Chacun a le droit de décider ce qui est bon pour lui, ce droit est fondamental. Le pouvoir d'agir est la possibilité et capacité pour chaque personne de faire des choix qui répondent à ses besoins et aspirations.

Qualité de vie : la qualité de vie est définie comme la perception qu'un individu a de sa place dans la vie, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. C'est donc un concept très large qui peut être

influencé de manière complexe par la santé physique du sujet, son état psychologique et son niveau d'indépendance, ses relations sociales et sa relation aux éléments essentiels de son environnement.

Répit : le répit se caractérise par la mise en place d'aide à domicile ou d'un accueil transitoire en structure (accueil de jour, de nuit, en institution). Les solutions de répit permettent de proposer des relais à l'aidant, lui permettant de souffler et de s'occuper de soi, et de faire face aux impératifs de la vie quotidienne (obligations sociales, professionnelles, urgences...). C'est le mot utilisé dans le cadre des politiques publiques, le mot relais serait plus approprié, en effet le répit est une pause entre deux situations intolérables.

Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) : la RSO est la gestion par une entité de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. Elle représente l'un des moyens privilégiés pour réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés dans le cadre de l'ONU. Elle trouve comme cadre de référence la norme internationale ISO 26000 qui propose aux organisations d'orienter leurs stratégies et leurs pratiques vers un comportement plus responsable.

Transition inclusive : la transition inclusive repose sur 3 leviers : l'autodétermination des personnes en situation de handicap, la transformation de l'offre médico-sociale et l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches. La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie. Il s'agit d'un changement d'ampleur, accomplissant l'aboutissement d'une longue évolution de l'accompagnement médico-social et de la société vers une prise en compte toujours plus grande de la dignité, de la qualité de vie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Triple expertise : c'est mettre en synergie les savoirs, savoir-être et savoir-faire des personnes en situation de handicap, de leurs proches aidants et des professionnels de l'accompagnement. Mettre en œuvre la triple expertise, c'est reconnaître que l'expérience et la connaissance à la fois des aidés, des aidants et des professionnels apportent une expertise complémentaire à une thématique donnée. La croisée de ces regards permet d'aborder un sujet de la façon la plus complète et objective possible.

Troubles du neurodéveloppement

(TND) : les TND regroupent les Troubles du Développement Intellectuel (TDI, déficience intellectuelle), du Spectre de l'Autisme (TSA, autisme), du Développement du Langage oral (TDL, dysphasie) ou de la Coordination (TDC, dyspraxie), Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH), spécifiques des apprentissages scolaires (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie,...), auxquels s'ajoutent les fréquentes associations de plusieurs troubles chez une même personne.

Utilité sociale : l'utilité sociale est une notion employée pour distinguer les activités qui servent l'intérêt de la société de celles qui servent avant tout l'intérêt d'individus (intérêt particulier) ou de groupes d'individus (intérêt mutuel). L'utilité sociale est mobilisée dans certains pays comme la France pour justifier un traitement particulier (comme des subventions). Bien que ce ne soit pas une méthode à proprement parler, l'utilité sociale peut être conçue comme une approche servant à évaluer des interventions et fait le plus souvent référence à l'intervention d'associations.

Sources

Avise ; CSESS ; CIAFF ; FEHAP ; HAS ; Mace, Center for Universal Design ; Ministère de la transition écologique ; Nations Unies ; Organisation Mondiale de la Santé ; ONISEP ; PNUD ; TIESS ; Unafam ; Wehmeyer (traduit par Lachapelle)



Les projets de l'Unapei jusqu'en 2030

Ce document va expliquer les 3 projets importants de l'Unapei dans les prochaines années.

Les pages qui suivent ont été transcrites en « Facile à lire et à comprendre » (FALC).

Le FALC est une méthode de transcription pour rendre accessibles aux personnes handicapées intellectuelles les documents écrits.

Les textes ont été transcrits, relus et validés par l'atelier FALC de l'Esat Ôséa de l'Apei Périgueux. L'Apei Périgueux est membre de l'Unapei.

Son atelier FALC a obtenu la marque qualité FALC de l'Unapei.



Pour en savoir plus sur le FALC : www.unapei.org - Copyright : Inclusion Europe



Les projets de l'Unapei jusqu'en 2030

Sommaire

Présentation page 19

Améliorer la qualité de vie pour tous, chaque jour page 22

Agir ensemble pour être plus forts..... page 26

Aider la société à réussir la transition inclusive page 28

Présentation

S'engager pour le vivre-ensemble

L'Unapei est un ensemble d'associations de parents.
Il y a eu beaucoup de changements dans la société.

A cause de ces changements, il y a des évolutions :

- de nouveaux souhaits de la part des personnes en situation de handicap,
- un changement de l'accompagnement des personnes en situation de handicap,
- de nouvelles connaissances sur les troubles du neurodéveloppement.

Les troubles du neurodéveloppement regroupent :

- le handicap intellectuel,
- l'autisme,
- les difficultés d'apprentissage...

Ces changements ont permis de modifier l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Mais l'Unapei reste fidèle à 4 idées importantes :

- **le droit,**
- **la solidarité,**
- **le pouvoir d'agir,**
- **le prendre soin.**

Le droit c'est l'égalité des droits pour tous.

La solidarité c'est l'entraide entre les familles et c'est l'aide de l'État.

Le pouvoir d'agir c'est permettre à chaque personne de pouvoir :

- apprendre,
- choisir,
- décider seul.

Le prendre soin c'est assurer le bien-être pour :

- les personnes en situation de handicap,
- les proches des personnes en situation en handicap,
- les professionnels.

L'Unapei a réfléchi à de nouvelles décisions.

Ces décisions s'appellent « Les orientations stratégiques 2030 ».

L'Unapei va se renforcer grâce :

- à ses associations,
- à ses partenaires,
- à de nouvelles solutions pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cela fait 60 ans que l'Unapei défend les droits des personnes en situation de handicap.

L'Unapei continue à agir pour :

- que chaque personne ait une solution adaptée à ses besoins,
- que chaque famille ne soit plus seule face au handicap.

Nos associations ont des difficultés :

- financières (argent),
- de recrutement de professionnels.

Pourtant, l'Unapei et ses associations sont utiles pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans notre société.

La loi du 7 août 2020 a permis la création de la 5^e branche de la Sécurité Sociale.

La 5^e branche concerne l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'argent de la 5^e branche va prendre en charge les aides pour les personnes qui ont perdu leur autonomie :

- à cause d'un handicap,
- à cause de la vieillesse.

La 5^e branche continue à s'organiser.

Chaque jour, l'Unapei défend ses associations.

Chaque jour, les professionnels et les bénévoles trouvent de nouvelles solutions pour accompagner les personnes.

Les associations doivent s'adapter aux nouvelles demandes des personnes en situation de handicap.

Les 2 idées importantes de l'Unapei sont :

- la place des personnes accompagnées dans les établissements,
- la reconnaissance des professionnels qui travaillent tous les jours.

Pour l'Unapei, un des grands projets pour la société est de reconnaître :

- que chaque personne peut donner son avis,
- qu'il faut respecter l'environnement,
- que les associations sont utiles pour accompagner les personnes dans la société.

L'Unapei vous invite à rejoindre le mouvement :

s'engager pour le vivre-ensemble !

Améliorer la qualité de vie pour tous, chaque jour

Notre but

L'Unapei aide toutes les personnes en situation de handicap :

- pour leur bien-être,
- pour dire leur choix de vie.

Les personnes accompagnées ont les mêmes droits que tout le monde.

L'Unapei et les associations doivent travailler ensemble pour accompagner les personnes en situation de handicap.

Nos idées

L'autodétermination

Chaque personne en situation de handicap doit prendre des décisions pour sa vie.

Mais, il faut connaître les capacités de compréhension des personnes.

Il est important que la personne comprenne ce qu'on lui demande.

La personne pourra prendre les bonnes décisions pour elle.

La triple expertise

Une expertise c'est être spécialiste de quelque chose.

La triple expertise concerne :

- la personne en situation de handicap,
- les proches de la personne en situation de handicap,
- les professionnels.

Cela permet de rassembler et de mieux connaître :

- les expériences de vie de la personne,
- les différentes propositions,
- les possibilités de la personne en situation de handicap.

La triple expertise permet d'améliorer la qualité de vie de la personne en situation de handicap.

L'innovation sociale

C'est proposer des nouveaux accompagnements adaptés aux personnes en situation de handicap.

Nos objectifs

Répondre aux besoins et aux envies de chaque personne.

Il est important de travailler avec la recherche.

Certaines personnes accompagnées ont besoin de matériel très adapté.

Il est important que les chercheurs connaissent les besoins des personnes.

Ils pourront créer des matériels adaptés aux différents handicaps.

Continuer les recherches sur les troubles du neurodéveloppement.

Les troubles du neurodéveloppement regroupent :

- le handicap intellectuel,
- l'autisme,
- les difficultés pour l'apprentissage...

Continuer les recherches sur le polyhandicap.

Le polyhandicap regroupe plusieurs handicaps :

- le handicap intellectuel,
- le handicap moteur,
- les troubles psychiques.

Les résultats de ces recherches seront utiles pour le travail des professionnels.

Développer l'accès à la communication pour tous.

La communication permet la participation des personnes accompagnées. Chaque personne peut dire ses besoins et ses envies.

Accompagner la triple expertise.

La triple expertise permet le « travailler ensemble » pour la personne accompagnée.

La pair-aidance c'est une entre-aide entre des personnes avec un même handicap ou une même maladie.

La pair-aidance existe aussi entre les familles.
L'Unapei encourage la pair-aidance.

Soutenir les proches aidants.

Il est important de proposer des services aux proches aidants :

- avoir des informations,
- connaître les droits des proches aidants,
- avoir droit au répit.

Le droit au répit existe depuis 2004.

Le droit au répit c'est un temps de repos pour les proches aidants.

Continuer à être un employeur responsable.

Les métiers de l'accompagnement et du soin doivent rester intéressants.

Il est important que les professionnels :

- travaillent dans de bonnes conditions,
- continuent à se former.

Mettre en place les conseils de la Haute Autorité de Santé.

Ces conseils expliquent comment les professionnels doivent travailler avec les personnes en situation de handicap.

Agir ensemble pour être plus forts

Notre but

Pour que la société soit plus solidaire et inclusive, nous devons être ensemble.
Ensemble, nous sommes plus forts.

L'Unapei est une association très importante en France.
L'Unapei rencontre les hommes et les femmes politiques pour parler du handicap.

Nous devons continuer :

- à nous organiser.
- à montrer les qualités de notre travail de tous les jours.

Nos idées

Tous les jours, nous travaillons ensemble pour améliorer :

- les accompagnements,
- la défense des droits des personnes en situation de handicap.

En France, l'Unapei est une association connue.

Nos objectifs

Aller vers plus d'engagement.
Montrer et dire qui nous sommes.

L'Unapei fait partie de la société.

Et faire partie de l'Unapei, c'est défendre ses valeurs :

- de solidarité pour les personnes en situation de handicap,
- le bien-être des personnes en situation de handicap,
- du bien vivre ensemble...

Adapter nos associations.

Les associations doivent s'adapter aux changements de la société. Elles doivent écouter les besoins et les envies de chaque personne accompagnée.

Améliorer notre organisation.

Il est important d'organiser :

- la communication entre les associations,
- la façon de travailler ensemble.

Le partage entre les associations est important. Elles échangent leurs propositions pour l'accompagnement des personnes.

S'aider pour aller vers l'exemplarité.

Les associations de l'Unapei peuvent partager leurs expériences. Ces partages permettent de s'améliorer ensemble.

La qualité des accompagnements doit être la meilleure possible.

Augmenter les partenariats et accords.

Il est important de créer des liens avec des partenaires :

- de nos régions,
- d'autres pays.

Ensemble nous pouvons défendre :

- les droits des personnes en situation de handicap,
- des proches,
- des professionnels.

Aider la société à réussir la transition inclusive

La transition inclusive c'est permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dans la société comme tout le monde.

Notre but

La transition inclusive doit permettre l'égalité de chaque personne pour :

- le respect des droits,
- la liberté des choix...

Nos associations et les services de l'État accompagnent le parcours des personnes en situation de handicap. Cela améliore l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nos idées

Nous accompagnons chaque personne dans son projet de vie.

Nous voulons que chaque personne participe à la vie dans la société. Chaque personne doit avoir la liberté de ses choix. Nous voulons créer des solutions adaptées à chaque personne.

Nos objectifs

Mettre en place la conception universelle.

Nous voulons permettre l'accessibilité par la conception universelle. La conception universelle c'est l'adaptation de tout pour tout le monde. La conception universelle permet l'accès à l'information. Elle permet l'autonomie des personnes dans la vie de tous les jours.

Soutenir l'auto-représentation.

Nous continuons à soutenir des associations d'auto-représentation. L'auto-représentation c'est prendre la parole pour dire ce qui est important pour nous.

L'association « Nous Aussi » est une association de personnes en situation de handicap.

« Nous Aussi » permet aux personnes en situation de handicap d'être des citoyens comme les autres.

Rassembler nos connaissances et nos compétences pour progresser.

Nos réussites peuvent aider à changer la société.

Construire avec les hommes, les femmes politiques et les entreprises.

C'est très important.

Nous devons sensibiliser tout le monde au handicap.

Tout le monde peut nous aider à changer la société sur le handicap.

Nous avons besoin d'obtenir de l'argent pour mettre en place nos idées. Pour cela, la solidarité du pays doit nous aider pour financer nos projets.

Agir pour respecter les Objectifs de Développement Durable.

Nous devons travailler dans le respect de l'environnement.

Nous économisons et agissons en consommant mieux.

Nous améliorons la transition écologique avec nos partenaires.

Participer au développement de nos régions.



**S'ENGAGER POUR
LE VIVRE-ENSEMBLE**

**Union nationale des associations de parents,
de personnes handicapées mentales et de leurs amis**

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - Tél : 01 44 85 50 50
unapei.org / marentree.org / unapeientreprises.fr



facebook.com/pageUnapei



instagram.com/_unapei



twitter.com/unapei_infos



linkedin.com/company/unapei